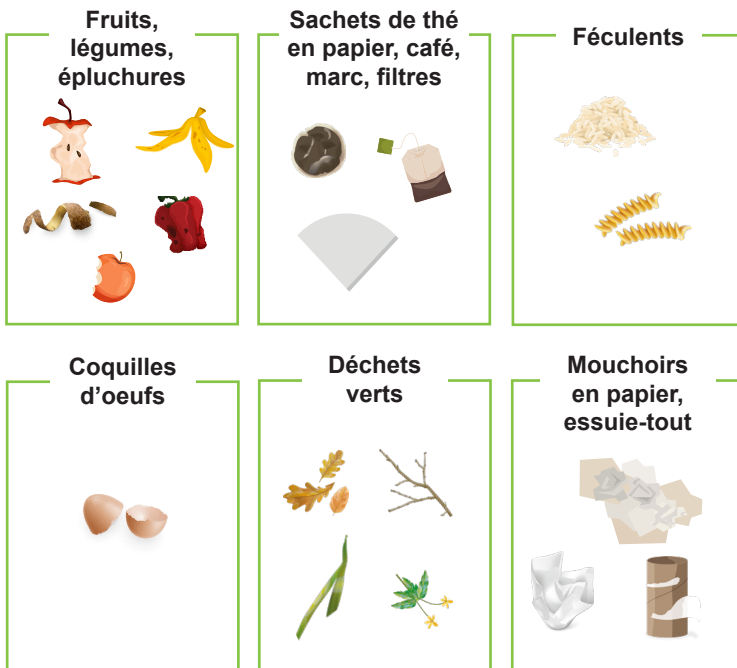




Je dépose mes déchets alimentaires dans mon composteur



COMMENT ACHETER UN COMPOSTEUR ?

La Communauté de communes propose à la **vente des composteurs individuels** (400 L) en bois au prix de 60 € ou en plastique au prix de 40 € (*selon tarifs en vigueur votés chaque année*). Rendez-vous tous les **premiers mardis du mois de 13h30 à 17h, au Centre Technique Intercommunal à Nuits-Saint-Georges** (1 rue Lavoisier). Aucune prise de rendez-vous ou de réservation n'est possible en amont.

QUEL EST L'INTÉRÊT D'UN COMPOSTEUR ?

Si vous installez un composteur dans votre jardin, les lombrics et autres insectes et micro-organismes transformeront en neuf mois vos épluchures, restes de repas (sauf viande et poisson) et les petits déchets du jardin (feuilles mortes, tonte, petite taille), si vous les mélangez tous les 15 jours, en un compost qui vous permettra d'**enrichir votre sol**.

Un doute sur le tri des déchets ?

Contactez le service déchets
06.79.85.24.74 / 07.77.61.49.37
prevention.dechets@ccgevreynuits.com



Ne pas jeter sur la voie publique.

UNE NOUVELLE VIE POUR MES DÉCHETS ALIMENTAIRES

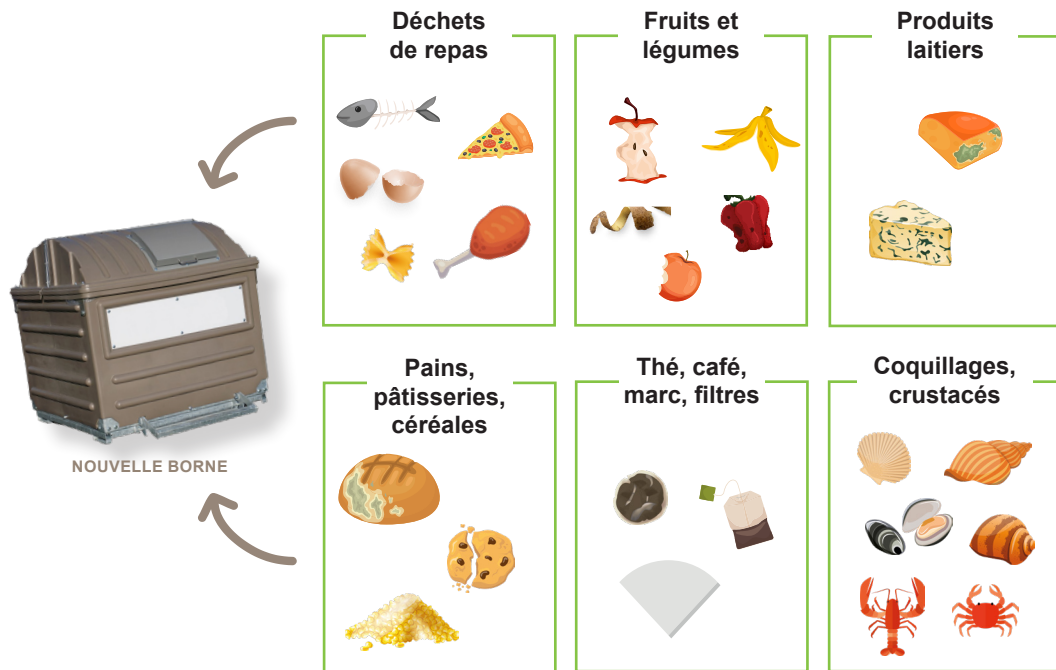


UN PETIT GESTE, UN GRAND IMPACT



Je dépose mes déchets alimentaires dans une borne de collecte

À compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de communes met en place la collecte des déchets alimentaires en borne, dans un premier temps sur deux communes : Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. **Si les résultats sont satisfaisants, les bornes pourront être multipliées sur le territoire intercommunal.**



OÙ TROUVER LES BORNES ?

À NUITS-SAINT-GEORGES

- Parking Saint Vincent
- Rue de l'Aérodrome
- Route d'Agencourt
- Rue de Charmois
- Avenue de Chamboland
- Place du 8 mai 1945

À GEVREY-CHAMBERTIN

- Rue de la Justice
- Chemin rural des Clos Prieurs
- Avenue de Spy
- Rue Gaston Roupnel (parking Sainte Anne)



Les bonnes pratiques

À NE PAS DÉPOSER DANS LA BORNE, MÊME SI COMPOSTABLES !



- ✗ les sacs plastiques,
- ✗ les emballages,
- ✗ le verre,
- ✗ les litières et déjections animales,
- ✗ les mégots,
- ✗ les cendres,
- ✗ les lingettes,
- ✗ les mouchoirs,
- ✗ l'essuie-tout,
- ✗ les couches,
- ✗ les sacs d'aspirateurs,
- ✗ les liquides (huiles, etc).

LES BONS GESTES

Déposez vos déchets alimentaires **EN VRAC** dans la borne ou pensez à réutiliser les sacs en papier kraft de vos commerçants.

Pour transporter vos déchets, vous pouvez également acheter un bioseau chez vos commerçants.

Apportez régulièrement vos déchets alimentaires à la borne.

LE FONCTIONNEMENT DE LA BORNE



Une fois par semaine, la société Bourgogne Recyclage vient collecter le contenu de la borne et le transporte sur un site de sa filiale compostage : Leledy Compost 71. Les déchets alimentaires deviendront du compost qui fournira les agriculteurs de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or.